

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 au foyer socio-culturel

PRESENTS : Mesdames Fabienne ROUSTAN, Cathy SABATIER, Marine CLEMENT, Magali LAUGIER, Mireille TAVERA, Michèle NURY, Sandra MILLA.

Messieurs Jonathan PIRE, Numa NOEL, Jean-Charles GENTY, Philippe BALDET, Nicolas GINER, Benoit GARREC, Patric ZITTER

ABSENTS ayant donné procuration : Monsieur Alexandre DUFAUD ayant donné procuration à Monsieur Numa NOEL

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

En raison du respect des consignes sanitaires, la réunion du conseil municipal se tient exceptionnellement dans la salle du foyer « André Clément ».

Nomination secrétaire de séance : Michèle NURY.

Election des délégués pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Assesseurs : Madame Mireille TAVERA et Monsieur Patric ZITTER et Madame Marine CLEMENT, et Monsieur Jean-Charles GENTY ;

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

Secrétaire : Madame Michèle NURY

Une seule liste a été déposée et enregistrée : Liste Roustan, liste de la majorité municipale composée de :

- Mme Fabienne Roustan
- M Numa NOEL
- Mme Mireille TAVERA
- M Jonathan PIRE
- Mme Cathy SABATIER
- M Jean-Charles GENTY

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Liste de la majorité municipale, « liste Roustan » a obtenu 12 voix.

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs. La liste de la majorité municipale ayant obtenu trois sièges, sont déclarés :

Délégués titulaires :

- Mme Fabienne Roustan
- M Numa NOEL
- Mme Mireille TAVERA

Délégués suppléants

- M Jonathan PIRE
- Mme Cathy SABATIER
- M Jean-Charles GENTY

Election des délégués à la CLET de la Communauté de Communes du Pont du Gard :

Suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner 2 délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET) de Communauté de Communes du Pont du Gard.

Madame Michèle NURY et Monsieur Jean-Charles GENTY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Monsieur Numa NOEL ayant obtenu la majorité absolue été proclamé délégué suppléant

Désignation du correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard :

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages.

Suite à la demande du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, il convient de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à l'assemblée consultative du CAUE, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).

2. Le correspondant sera convié aux manifestations de sensibilisation du CAUE à l'intention des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...)

3. Le correspondant sera invité aux actions culturelles du CAUE et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

En conséquence il vous est proposé de désigner **Madame Mireille TAVERA**, en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard.

Vote : 14 voix, 1 abstention

Election des délégués au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Messieurs Numa NOEL et Nicolas GINER, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Madame Michèle NURY et Monsieur Jean-Charles GENTY ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués suppléants.

Election des délégués au Syndicat du Collège de Remoulins

Suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Syndicat du Collège de Remoulins

Madame Marine CLEMENT et Madame Sandra MILLA, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Madame Michèle NURY, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué suppléant

Election des délégués au Syndicat Mixte des Gorges du Gardon

Suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon.

Monsieur Alexandre DUFAUD et Madame Magali LAUGIER, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Madame Cathy SABATIER et Monsieur Philippe BALDET, ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués suppléants

Election des délégués au SIVU du Massif du Gardon

Suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) du Massif du Gardon

Madame Mireille TAVERA et Madame Michèle NURY, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Madame Magali LAUGIER et Monsieur Nicolas GINER, ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués suppléants

Désignation correspondant défense :

Suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner un correspondant défense, chargé des questions de défense.

Monsieur Numa NOEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été correspondant défense.

Commission communale des impôts :

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à dresser une liste de douze contribuables pour former la commission communale des impôts directs, selon l'article 1650 du code Général des Impôts, après s'être assuré :

EC	Nom Prénom
Madame	Hélène BOURRELLY
Monsieur	Frédéric SADARGUES
Madame	Pascale DELFAU
Madame	Nadine LAFFONT
Madame	Muriel ROUSTAN
Madame	Perrine RUFFINATO
Monsieur	Laurent CHARBONNIER
Monsieur	Alain DIDIER
Monsieur	Raymond COTES
Monsieur	Denis LAUGIER
Monsieur	Julien CHAPERT
Madame	Hinda BAKIR

Vote : unanimité

Election des délégués au SIVU CLACOS

Suite à la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) CLACOS (Cuisine Locale Argilliers Collias Sanilhac-Sagriès) il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour représenter la commune auprès de ce SIVU

M Philippe BALDET, **M Jean-Charles GENTY**, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamé délégués titulaires.

Mme Marine CLEMENT et **Mme Cathy SABATIER**, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamé délégués suppléants.

Le Maire a respecté et tenu son engagement concernant les syndicats intercommunaux, puisqu'il occupera uniquement sa fonction et ne cumulera aucun autre mandat. Par ailleurs, les syndicats ont été proposés en priorité aux Conseillers Municipaux souhaitant s'y investir. Toujours dans la même volonté de rassembler et d'unifier, l'opposition disposera d'un élu en tant que délégué titulaire au Syndicat du Collège de Remoulins.

Commission du CCAS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à seize et qu'il ne peut être inférieur à huit et qu'il doit être pair

puisque'une moitié des membres est élue par le conseil municipal et l'autre moitié désignée par le maire. Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS.

Monsieur le Maire propose de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration.

Vote : unanimité

Désignation des membres du CCAS

Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente fixant à douze le nombre des membres du conseil d'administration.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Mesdames Marine CLEMENT, Fabienne ROUSTAN, Cathy SABATIER, Mireille TAVERA, Messieurs Jean-Charles GENTY et Philippe BALDET, sont élus membres du conseil d'administration du CCAS.

Questions diverses :

Elections présidence CCPG

Le Président de CCPG a été élu, il s'agit de Monsieur Pierre PRAT, Conseiller Municipal à Aramon.

Monsieur le Maire tient à informer le conseil municipal ainsi que le public présent que Monsieur Numa NOEL, a obtenu la 6^e Vice-Présidence à la communauté de communes du pont du Gard. Monsieur le Maire se joint au Conseil Municipal pour le féliciter car après 12 ans d'attente la commune de Collias gagne en visibilité et en représentativité en obtenant cette belle vice-présidence. Lors du prochain conseil communautaire, le 20 juillet, Monsieur Numa NOEL tentera d'obtenir la Vice-Présidence de la commission sécurité.

La séance est levée à 20h00.